



Question sur la rupture conventionnelle

Par **angeljade**, le **23/03/2010** à **19:18**

Bonjour,
j ai demander une rupture conventionnelle a mon employeur celui ci me demande de payer 250 euros de frais de dossier pour son comptable est ce normal?

Par **pepelle**, le **29/03/2010** à **14:03**

Bonjour
Houlà là, absolument pas !!!! j'aimerais bien que le comptable de votre entreprise me justifie le coût d'un tel dossier (surtout qu'il n'y a pas de dossier à faire !)
Cela mériterait un coup de fil à l'inspection du travail ça ...